

Délibération n° 4

Objet : Création emplois saisonniers base de loisirs

Date de convocation :
24 mai 2022

Date d'affichage :
24 mai 2022

Nombre de Conseillers en exercice :
23

Nombre de présents :
15

Nombre de votants :
18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 31 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Alain BELLICCHI
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Absents : M. Joël COMBALBERT, Mme Marie-Laurence PRAISSAC, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre VALETTE

Monsieur le Maire propose de créer pour la saison touristique les emplois suivants liés à un accroissement d'activité saisonnière à la base de loisirs :

Pour la surveillance de la piscine municipale :

1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à raison de 35 heures par semaine du 25 juin 2022 au 31 août 2022.

2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives à raison de 35 heures par semaine du 25 juin 2022 au 31 juillet 2022.

2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} août 2022 au 31 août 2022.

Pour l'accueil à l'entrée de la base de loisirs et à la piscine :

3 emplois d'adjoint Administratif territorial à raison de 35 heures par semaine du 25 juin 2022 au 31 juillet 2022.

3 emplois d'adjoint administratif territorial à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} août 2022 au 31 aout 2022.

Pour les services techniques

1 emploi d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de la création des emplois ci-dessus ;

- PRÉCISE que le niveau de recrutement sera le suivant :

Educateur titulaire du BEESAN : 4^{ème} échelon du grade d'éducateur
des activités physique et sportives

Educateur titulaire du BNSSA : 3^{ème} échelon du grade d'éducateur
des activités physique et sportives

Adjoint Administratif : 1^{er} échelon du grade d'adjoint
administratif territorial

Adjoint Technique : 1^{er} échelon du grade d'adjoint
technique territorial

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL